



AVIS AUX FAMILLES 3ème TR

publié le 11/04/2024

Information importante paiement de la cantine

Vous allez ou avez reçu sur votre boîte mail les avis aux familles du 3ème TR, il n'y a toujours pas de prélèvement automatique

Si vous souhaitez payer la cantine en 3 versements maximum, vous pourrez l'effectuer soit :

- ▶ En 3 chèques qui seront encaissés 1 par mois
- ▶ En espèce
- ▶ En virement au collège en indiquant le n° de facture.

(le RIB est sur l'avis aux familles)

Merci de revenir vers nous si vous n'avez rien reçu.

La Gestionnaire



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.